

tion de \$200 ; sous-économe, \$100 ; messenger, \$100 ; mécanicien, aucun changement ; électricien, aucun changement ; chauffeurs, deux à \$100 chacun ; chef des ateliers, emploi vacant.

M. BERGERON : Se propose-t-on de le remplacer ?

M. FITZPATRICK : La vacance existe depuis que M. Pratt, qui était chef des ateliers a été promu au poste de sous-directeur. Il fait fonction de chef des ateliers en même temps que de sous-directeur, et pour le moment nous ne nous proposons pas de nommer quelqu'un à cet emploi. Une fois qu'il aura été nommé quelqu'un, les appointements de la charge seront abaissés de \$1,500, chiffre actuel, à \$1,000. Il se trouve huit contremaitres à qui il est accordé une augmentation de \$100 chacun. Le salaire du gardien-chef est réduit de \$200 ; celui du gardien de nuit en chef, augmenté de \$200 ; sept gardiens, augmentation de \$100 chacun ; gardiens de nuit, augmentation de \$150 chacun ; vingt-six gardes, augmentation de \$100 chacun ; deux palefreniers de \$100 chacun. Total des augmentations, \$6,850. Il faut déduire de cette somme \$1,900 économisés par suite de la nouvelle division du travail. C'est donc \$4,950 de plus pour Saint-Vincent-de-Paul. Les appointements pour 1904-1905 formaient un total de \$48,352.38 ; avec les augmentations en plus, la somme s'élève à \$53,202.38.

Pénitencier de Dorchester : appointements du directeur, \$200 d'augmentation. Je me suis trompé en disant qu'il ne recevait pas d'augmentation.

M. BERGERON : Combien se trouve-t-il de détenus à Dorchester ?

M. FITZPATRICK : Deux cent quinze.

M. BERGERON : Et combien à Saint-Vincent de Paul ?

M. FITZPATRICK : Quatre cents.

M. BERGERON : Comment se fait-il que le directeur du pénitencier de Dorchester reçoive \$2,200, quand celui de Saint-Vincent-de-Paul en reçoit seulement \$2,400 ?

M. FITZPATRICK : Il faut tenir compte du personnel dans chaque cas. Le directeur du pénitencier de Dorchester n'a pas de secrétaire, tandis que celui de Saint-Vincent de la surveillante sont augmentés de \$10 cent-de-Paul en a un. Les appointements du sous-directeur à Dorchester les mêmes ; ceux de la surveillante sont augmentés de \$100, et ceux de l'aide-surveillante, de \$50. Les appointements de l'aumônier protestant sont augmentés de \$200 ; et ceux de l'aumônier catholique de \$400, ce qui les porte à \$1,000, mais à la condition de renoncer à toute autre occupation. Jusqu'à présent le service religieux du pénitencier ne lui a pas pris

tout son temps, et nous ne lui avons payé que \$600. Nous accordons au médecin une augmentation de \$100. Les appointements du comptable et le salaire du magasinier restent au même chiffre. A l'économe et boulanger, nous accordons un supplément de \$100, comme aussi à l'infirmier et instituteur. Le messenger reçoit \$100 de plus, de même que le mécanicien et le chauffeur. La position de chef des ateliers reste vacante. Il y a sept contremaitres à qui il est accordé une augmentation de \$100 chacun. Le gardien-chef reçoit une augmentation de \$100 et le gardien de nuit en chef, une augmentation de \$200. Les salaires de quatre gardiens sont augmentés de \$100, et ceux de quatre gardiens de nuit de \$150 chacun. Les salaires de quinze gardes sont augmentés de \$100 chacun, et ceux de deux palefreniers de \$100 chacun. Un garde auxiliaire reçoit une augmentation de \$100. Augmentations totales pour ce pénitencier, \$5,350. Les appointements pour 1904-1905 s'élevaient à \$31,872.84 ; avec les augmentations en plus, ils s'élèveront à \$37,222.84.

Pénitencier du Manitoba : Les appointements du directeur restent au même chiffre, de même que ceux du sous-directeur ; ceux des aumôniers sont augmentés de \$200 chacun ; ceux du médecin restent au même chiffre. Le comptable, le magasinier et secrétaire du directeur, l'économe et boulanger reçoivent des augmentations de \$100 chacun. L'infirmier et instituteur, le mécanicien et contremaitre de la forge continuent de recevoir la même rémunération. Cinq contremaitres reçoivent des augmentations de \$100 chacun. Les gardiens reçoivent un supplément de \$200 chacun ; les gardes, \$100 et le gardien de nuit en chef, \$300. Trois gardiens de nuit reçoivent une augmentation de \$150, et le garde auxiliaire, une augmentation de \$100. Total des augmentations, \$3,350. Les appointements payés en 1904-1905 se sont élevés au chiffre de \$27,917.12 ; avec les augmentations en plus, ils seront de \$31,467.12.

M. BOLE : Le pénitencier du Manitoba renferme-t-il plus ou moins de forçats que les autres ?

M. FITZPATRICK : Il se trouve 211 détenus au pénitencier du Manitoba, à peu près le même nombre qu'à Dorchester. Une fois le pénitencier d'Edmonton terminé, le nombre de détenus à Stony-Mountain diminuera, car ce pénitencier reçoit aujourd'hui à la fois les criminels du Manitoba et du Nord-Ouest.

Pénitencier de la Colombie-Anglaise : Les appointements du directeur sont augmentés de \$200 ; ceux du sous-directeur restent au même point ; ceux des aumôniers sont augmentés de \$200 chacun. Le médecin, qui recevait \$600, recevra à l'avenir \$1,500, soit \$900 de plus, avec l'entente qu'il cessera d'exercer sa profession au dehors et ne s'occupera plus que du pénitencier.